

Municipalité d'Authier-Nord  
District d'Abitibi-Ouest  
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservice, au 418-B, rue Principale, le 12 avril 2023 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et le conseiller suivants : mesdames Marie-Ève Larouche, Noëlla Dubé et, monsieur Bruno Dubé.

Assistent également à la séance, mesdames Élise Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière qui agit comme secrétaire d'assemblée, et Carolle Bédard, greffière adjointe et inspectrice municipale.

### **1-Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.**

Le maire prend les présences. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h35.

2023-04-01 Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et résolu d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire, et que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité

### **2-Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2023 et de la séance extraordinaire du 16 mars 2023.**

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux des délibérations des séances du 1<sup>er</sup> mars 2023 et du 16 mars 2023 du conseil de la municipalité d'Authier-Nord ont été acheminés à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux.

2023-04-02 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2023 tel que présenté.

2023-04-03 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

### **3-Présentation des états financiers de la municipalité pour l'année 2022 par madame Aline Guénette, comptable, de la firme Daniel Tétreault d'Amos.**

CONSIDÉRANT QUE madame Aline Guénette, comptable, de la firme Daniel Tétreault d'Amos, a fait une description détaillée des états financiers de la municipalité pour l'année 2022 aux membres du conseil, et que celle-ci a répondu aux questions posées ;

2023-04-04 EN CONSEQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et résolu d'adopter les états financiers 2022 de la municipalité d'Authier-Nord vérifiées par la firme « Daniel Tétreault d'Amos ».

### **4-Comité du 100<sup>e</sup> anniversaire.**

- La préparation des festivités va bon train;
- Faire analyser l'eau à la salle multiservice, à l'entrepôt et au bureau municipal;
- Le Comité des Loisirs et des Sports ont fait une demande à Fête nationale pour une aide financière.

### **5-Séance à la MRC. Compte-rendu du maire.**

- Programme d'art mural – la municipalité de Poularies a reçu une aide de 10 000\$ ;
- Le camion de traitement et de vidange de fosses septiques sera remplacé ;
- Entente de contribution financière – création d'un fonds local de solidarité ;
- Plan d'action Service forêt – capsules vidéo à venir.

## **6-Période de questions.**

Les élus répondent aux questions du public.

- Fleurs pour le 100<sup>e</sup>. Point 12.2 ;
- Faire des tirages pour les maisons fleuries l'été et pour les décorations de Noël l'hiver ;
- Outils de la municipalité ;
- Micro-forêt ou mini-forêt.

## **7-Administration générale.**

### **7.1 Approbation des déboursés.**

CONSIDÉRANT QUE les listes des déboursés relatifs aux salaires et aux comptes payés du mois de mars 2023, ainsi que des comptes à payer jusqu'au 12 avril 2023 ont été présentés aux membres dudit conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le total de ces déboursés totalisent 73,600.29\$.

2023-04-05

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Noëlla Dubé, et résolu d'approuver la liste des déboursés telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

### **7.2 Adoption de la correspondance.**

CONSIDÉRANT QUE la correspondance a été acheminée à chacun des membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance.

2023-04-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et résolu de classer la correspondance aux archives.

Adopté à l'unanimité

### **7.3 Suivi de la séance publique concernant le règlement 2023-01 régissant la démolition d'immeubles.**

La directrice générale a fait parvenir à chaque élu une copie du procès-verbal établi à la suite de la séance publique du 29 mars 2023 concernant le règlement 2023-01 régissant la démolition d'immeubles. Ce procès-verbal sera annexé dans le livre des minutes de la municipalité.

#### **7.3.1 Adoption du règlement 2023-01 régissant la démolition d'immeubles.**

ATTENDU QU' une dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres du conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement, déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture.

2023-04-07

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et résolu d'adopter le Règlement 2023-01 régissant la démolition d'immeubles. Ce règlement sera publié et entrera en vigueur à la suite de la réception du certificat de conformité de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Ledit règlement fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Le Règlement 2023-01 peut être consulté au bureau municipal par toute personne qui désire en prendre connaissance.

Adopté à l'unanimité

### **7.4 Démissions de la conseillère Mélissa Gosselin-Dubé et du conseiller Jean-François Gagnon.**

ATTENDU QUE la conseillère Mélissa Gosselin-Dubé et le conseiller Jean-François Gagnon ont déposé chacun une lettre de démission au bureau municipal le 3 mars 2023 ;

ATTENDU QUE les démissions prennent effet à la date du dépôt de leur lettre de démission mettant ainsi fin à leur mandat.

2023-04-08

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu d'accepter les démissions de la conseillère Mélissa Gosselin-Dubé et du conseiller Jean-François Gagnon. Leur faire parvenir une lettre de remerciements pour leur implication dans le conseil.

Adopté à l'unanimité

### **7.5 Date pour élection partielle. Vote par correspondance.**

La date retenue par la présidente d'élection pour une élection partielle est le 11 juin 2023.

ATTENDU QUE lors des élections générales en novembre 2021, le conseil municipal a adopté la résolution 2021-06-08 quant à l'utilisation du vote par correspondance ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire abroger cette résolution.

2023-04-09

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et résolu d'abroger la résolution 2021-06-08 – Utilisation du vote par correspondance, et ainsi abolir l'utilisation du vote par correspondance.

Adopté à l'unanimité

### **7.6 Nouvelles délégations pour un pro-maire et divers comités.**

#### **7.6.1 Délégation pour un pro-maire.**

Les conseillers désirent procéder par séance extraordinaire, lorsqu'il en sera nécessaire, pour déléguer un remplaçant pour le maire.

#### **7.6.2 Délégation pour les comités de travail.**

ATTENDU QUE deux conseillers ont quitté leurs fonctions ;

ATTENDU QUE des élus doivent siéger sur des comités de travail dans le cadre de leurs fonctions ;

ATTENDU QUE les conseillers désirent déléguer pour le moment, deux personnes dans les comités auxquels ils pourraient être convoqués d'ici l'arrivée des deux nouveaux candidats à la suite de l'élection partielle du 11 juin prochain ;

2023-04-10

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et résolu de déléguer monsieur Gilles Dubé pour le comité de voirie.

2023-04-11

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyé par Bruno Dubé et résolu de déléguer la conseillère Noëlla Dubé pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Adopté à l'unanimité

### **7.7 Signataires substitués pour la signature des chèques.**

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une deuxième personne pour la signature des chèques s'il y a absence du maire et/ou de la directrice générale, greffière trésorière.

2023-04-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et résolu de nommer comme deuxième signataire des chèques pour la municipalité d'Authier-Nord :

- Monsieur Bruno Dubé, en remplacement du maire ;
- Madame Carolle Bédard, greffière adjointe, en remplacement de la directrice.

Adopté à l'unanimité

### **7.8 CPAT. Invitation au rassemblement des élu(e)s.**

Une invitation a été envoyée par la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue concernant un rassemblement des élu(es) qui se tiendra à Amos les 25 et 26 mai prochain. Il se peut que le maire s'y rende. À ramener à la prochaine séance.

### **8-Sécurité publique.**

#### **8.1 Régie incendie de Roussillon. Adoption des états financiers 2022.**

Le délégué substitut communique les points discutés lors de la séance du 29 mars dernier.

ATTENDU QUE le délégué de la municipalité à la Régie incendie de Roussillon communique aux membres du conseil une description des états financiers 2022 de la Régie incendie de Roussillon ;

2023-04-13 POUR CES MOTFIS, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et résolu d'adopter les états financiers 2022 de la Régie incendie de Roussillon.

Adopté à l'unanimité

**8.2 Fondation Docteur-Jacques-Paradis. Invitation souper-conférence.**

Personne ne s'y rendra.

**8.3 Société de recherche sur le cancer. Demande de don.**

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer la recherche sur le cancer.

2023-04-14 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Bruno Dubé et résolu de faire parvenir un don de 150\$ à la Société de recherche sur le cancer.

Adopté à l'unanimité

**8.4 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

2023-04-15 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Bruno Dubé et résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**9-Transport routier.**

**9.1 Abat-poussière.**

ATTENDU QUE les municipalités d'Authier et de Chazel désirent se joindre à celle d'Authier-Nord pour procéder à un achat regroupé concernant les flocons de calcium pour l'été 2023 ;

ATTENDU QUE 33 ballots sont nécessaires au total pour les trois municipalités ;

ATTENDU QU' une demande de soumissions a été envoyée à trois compagnies : Sel Warwick, Wolseley et Marcel Baril ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions :

- Sel Warwick 710\$/ballot
- Wolseley 745\$/ballot
- Marcel Baril 979\$/ballot

2023-04-16 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et résolu de procéder à l'achat de 33 ballots de calcium avec la compagnie Sel Warwick.

Adopté à l'unanimité

**9.1.2 Asphalte froide.**

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'achat de deux palettes d'asphalte froide ;

ATTENDU QU' une demande de soumission a été envoyée à quatre compagnies : BMR de Macamic, Sel Warwick, Wolseley et Marcel Baril ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- Sel Warwick 9.75\$ 49 sacs 22.7 kg /palette + 6\$ la palette  
(Peut être livré avec les ballots de calcium)
- Wolseley 8.20\$ 63 sacs 30 kg/
- Marcel Baril 9.75\$ 49 sacs 22.7 kg/
- BMR Macamic 9.97\$ 49 sacs 22.7 kg/palette + 30\$ la palette retournable

2023-04-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et résolu de procéder à l'achat de 2 palettes d'asphalte froide avec la compagnie Sel Warwick.

Adopté à l'unanimité

### **9.2 Entretien de la traverse Chazel-Authier-Nord pour l'été 2023.**

La directrice communique aux élus qu'un courriel a été envoyé à la municipalité de Chazel, quant à savoir leur intérêt à ce que la municipalité d'Authier-Nord procède à l'entretien de la traverse Chazel-Authier-Nord pour l'été 2023. Aucun retour d'information n'a été reçue avant la présente séance.

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord offre l'entretien de la traverse « Chazel-Authier-Nord » pour l'été 2023 ;

ATTENDU QUE le taux horaire sera le même que l'année 2022, soit 145\$/heure.

2023-04-18

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et résolu d'offrir à la municipalité de Chazel, pour l'été 2023, le service d'entretien du chemin d'été pour la traverse « Chazel-Authier-Nord », au taux de 145\$/heure. Si une entente est conclue, rédiger un contrat avec signatures.

Adopté à l'unanimité

### **9.3 Radiocommunications. Renouvellement annuel.**

La directrice communique aux élus que le paiement pour les frais entourant le renouvellement d'autorisation de radiocommunication a été fait le 16 février dernier au montant de 282.60\$. Ce renouvellement est fait annuellement.

### **10-Hygiène du milieu.**

#### **10.1 Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon. Adoption des états financiers 2022.**

La déléguée communique les points discutés lors de la séance du 22 mars dernier.

ATTENDU QUE la déléguée de la municipalité à la Régie intermunicipale de la gestion de déchets de Roussillon communique aux membres du conseil une description des états financiers 2022 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon ;

2023-04-19

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Bruno Dubé et résolu d'adopter les états financiers 2022 de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.

#### **10.2 Résolution – Octroi du mandat à la MRC d'Abitibi-Ouest pour le dépôt d'une demande d'aide financière au programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage – Volet II (PTMOBS -Volet II) (Acquisition de bacs – matières organiques) pour la municipalité d'Authier-Nord.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Authier-Nord a compétence dans le domaine de la collecte des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT le projet de la municipalité d'Authier-Nord de procéder à l'acquisition de bacs de 240 litres pour la collecte résidentielle des matières organiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Authier-Nord envisage de procéder à un appel d'offres commun pour cette acquisition, de façon à obtenir le meilleur prix possible ;

CONSIDÉRANT les discussions que la municipalité d'Authier-Nord a avec, notamment, les municipalités locales du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest aux fins de convenir d'une entente afin que la MRC soit mandatée pour procéder à un appel d'offres commun ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il est opportun de requérir de la MRC d'Abitibi-Ouest qu'elle produise et dépose, pour et au bénéfice de la municipalité d'Authier-Nord, une demande d'aide financière dans le cadre du PTMOBC-Volet II ;

2023-04-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Noëlla Dubé, et résolu :

QUE la municipalité d'Authier-Nord autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à déposer, pour et en son nom, une demande d'aide financière dans le cadre du Volet II du Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC – Volet II) ;

QUE la municipalité d'Authier-Nord confirme le nombre de bacs résidentiels requis et inscrits dans le tableau en annexe, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la MRC d'Abitibi-Ouest soit autorisée, pour les fins du dépôt de cette demande et de son traitement, à fournir au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) toute information pertinente que la municipalité d'Authier-Nord s'engage à communiquer à la MRC d'Abitibi-Ouest sur demande ;

QU' une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC d'Abitibi-Ouest ;

QUE la présente résolution soit effective à compter du moment où la MRC d'Abitibi-Ouest aura accepté le mandat par résolution de son conseil.

Adoption à la majorité  
Pour 2  
Contre 1 (Marie-Ève Larouche)

### **10.3 Encombrants.**

Il n'y aura pas de collecte d'encombrants cette année. Les informations relatives aux matières acceptées et/ou refusées lors d'un dépôt d'encombrants au CVMR, seront envoyées à tous les contribuables par la poste.

### **11-Aménagement, Urbanisme et Développement.**

#### **11.1 Signataire pour la nouvelle « Entente de délégation de gestion du ministère des Ressources naturelles et des forêts » pour 2023-2025.**

ATTENDU QU' une nouvelle entente de délégation de gestion avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts couvrant la période 2023-2028, ainsi qu'une entente relative au partage de l'information géographique dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion forestière ont également été établies ;

ATTENDU la possibilité de désigner une seule et même personne à signer ces ententes.

2023-04-21

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyée par Bruno Dubé et résolu que le maire, monsieur Fernand Major, soit autorisé par la présente résolution, à signer les deux ententes suivantes :

- Délégation de gestion avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts couvrant la période 2023-2028 ;
- Entente relative au partage de l'information géographique dans le cadre de l'entente de délégation de la gestion forestière.

#### **11.2 Offre d'emploi saisonnier pour l'entretien des pelouses pour l'été 2023.**

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à un affichage d'offre d'emploi pour l'entretien des pelouses pour l'été 2023 ;

2023-04-22

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu d'afficher une offre d'emploi pour l'entretien des pelouses. Le choix de la personne retenue se fera à la séance du 3 mai prochain.

Adopté à l'unanimité

**12-Loisirs et Culture.**

**12.1 OBVAJ. Demande de financement.**

Point à ramener à la prochaine séance.

**12.2 Soumission de « Les Serres Gallichan » pour les fleurs.**

CONSIDÉRANT les festivités entourant le centième anniversaire de la municipalité qui se tiendront les 24 et 25 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QU' une soumission pour l'achat de fleurs a été reçue de « Les Serres de Gallichan » ;

CONSIDÉRANT QU' un surplus cumulé est constaté dans le budget 2022 quant à l'achat des fleurs prévues ;

2023-04-23

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyé par Bruno Dubé et résolu de procéder à l'achat de fleurs nécessaires selon la soumission, à plus ou moins 2500\$ taxes comprises.

**13-Divers.**

**13.1 Invitation de la MRC.**

Une invitation de la MRC pour le lancement de la stratégie de marketing territorial, le 14 avril prochain au Club de golf Beattie à La Sarre. Présentation du nouveau logo.

**13.2 Soumission pour travaux au sous-sol.**

Le maire communique aux conseillers qu'il est en attente d'une soumission de la compagnie GrepcO pour les travaux de rénovation au sous-sol du bureau municipal. Notons que des subventions sont possibles pour défrayer ces rénovations.

**13.3 Puits à la salle multiservice.**

Le tuyau connectant les salles au puits était gelé. Un intervenant de Puits Abitibi est venu vérifier et corriger le tout. Une facture est à venir.

**13.4 Réseau Internet.**

La municipalité de Taschereau est fonctionnelle. Le maire a discuté avec le député, monsieur Sébastien Lemire, et des informations lui seront transmises à sa demande concernant les résidences qui sont « non desservies ».

**13.5 Amison.**

Des soumissions ont été reçues concernant des équipements informatiques pour le bureau municipal. Une copie des soumissions a été remise aux conseillers.

CONSIDÉRANT QUE des équipements informatiques sont nécessaires pour le fonctionnement du bureau municipal, dont un ordinateur, des haut-parleurs et une webcam ;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été reçues de deux fournisseurs différents, dans lesquelles on y retrouve entre autres, des montants pour des ordinateurs neufs ou reconditionnés.

2023-04-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et résolu de faire l'acquisition d'équipements de bureau chez Amison Inc. de La Sarre tels que mentionnés dans la soumission reçue.

Adopté à l'unanimité

**13.6 Vêtements de travail pour les employés de voirie.**

Des vêtements de travail doivent être achetés pour les employés qui travaillent au dégel des ponceaux. Une formation sur l'utilisation de l'appareil pour dégeler les tuyaux serait un atout pour les travailleurs.

**14-Période de questions.**

- Coût des fleurs déjà préparées ;

- Bacs bruns pour compost. Une journée d'information sera nécessaire pour sensibiliser la population à ce sujet;
- Discussion entourant la remise de clés pour l'entrepôt.

**15-Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Noëlla Dubé et résolu de lever la séance. Il est 22h18.

Adopté à l'unanimité

---

Fernand Major, Maire

---

Élise Gagnon, Directrice générale, Greff. Trésorière